



# Conduire la campagne d'adhésion

Vous êtes responsable de groupe, secrétaire d'unité ou encore trésorier.ère d'un groupe local : vous allez devoir conduire ou participer à la campagne d'adhésion de votre groupe. Pas de panique ! Cette fiche vous accompagnera dans la mise en œuvre de cette mission importante pour le fonctionnement administratif, financier et démocratique du mouvement. A vous de jouer...

## Généralités concernant les adhésions

- ✓ Le montant des adhésions est voté chaque année par l'assemblée générale des adhérent.e.s. Les recettes des adhésions sont indispensables aux frais de fonctionnement de l'association.
- ✓ La totalité du montant total des adhésions revient à l'association nationale (et 50% des dons reviennent au groupe local et sont reversés courant janvier sur le compte bancaire du groupe.
- ✓ Chaque adhérent.e à jour est considéré.e comme un membre du mouvement, couvert ainsi par l'assurance en responsabilité civile de l'association.
- ✓ Les informations sont insérées dans la base de données nationale des adhérent.e.s, « l'intranet », qui répertorie les informations relatives à chaque membre (informations de contact, d'âge pour les mineurs, de formation pour les chef.taines, etc.)
- ✓ L'intranet permet d'assurer le suivi des membres, le calcul du nombre d'adhérents et de transmettre toute la communication du mouvement.

## Qui est concerné ?



### Les jeunes :

**L'adhésion à l'association est une obligation pour tous les membres « jeunes »** (Colibris, Voyageur.euses, Vaillant.es, Pionnier.ères ou Compagnons) qui participent aux activités. Les parents acquittent une cotisation annuelle.

### Les adultes :

**L'adhésion à l'association est une obligation pour tous les membres adultes** qui ont été accrédités pour accomplir une mission bénévole d'animation ou d'encadrement au sein de l'association (chefs et cheftaines, bénévoles des équipes locales, territoriales ou nationales, membres du C.A...)

Les membres adultes ont l'obligation de remplir un bulletin d'adhésion (numérique) qui leur donne la qualité de membre mais leur cotisation est facultative.

# Conduire la campagne d'adhésion

## Les étapes à suivre



### Avant la rentrée – communication, récolte d'informations

- J'envoie un mail à tous les parents leur expliquant la procédure d'inscription et d'adhésion (en ligne via l'intranet).
- Pour tous les nouveaux adhérents au groupe, je rassemble les informations suivantes :
  - \*Adulte : nom, prénom, date de naissance, tel et adresse mail.
  - \*Jeune : nom, prénom, date de naissance et nom, prénom, tel et adresse mail d'un.e représentant légal.

### A partir du 1<sup>er</sup> septembre – Saisie dans l'intranet

- Je rentre tous les jeunes et des adultes bénévoles de mon groupe dans l'intranet.** (voir [les tutos YouTube](#) « inscrire un jeune », « inscrire les cheftaines » « inscrire l'équipe de groupe ») A chaque fois que j'inscris une nouvelle personne, elle (ou son représentant légal si c'est un.e jeune) **reçoit automatiquement un mail l'invitant à se connecter à l'intranet et à compléter son inscription et prendre son adhésion.** Le lien est valable une semaine.

### A partir du 8 septembre – Suivi et relance

- Chaque nouvel inscrit (enfant ou adulte) reçoit un mail pour compléter son inscription et payer son adhésion (ou exonération à cocher pour les bénévoles). Sa ligne dans l'intranet reste rouge tant qu'il n'a pas complété son adhésion. **Il faut vérifier que les lignes passent au blanc, dans le cas contraire relancer les personnes.** La ligne passe en blanc lorsque les informations suivantes sont complétées, en fonction du type d'adhérent :
  - enfants : informations + cotisation réglée + fiche sanitaire
  - chefs : informations + cotisation réglée (possibilité de cocher exonération) + fiche sanitaire + diplôme(s)
  - équipier.ères de groupe : informations + cotisation réglée (possibilité de cocher exonération)
- A savoir : lorsqu'un.e adhérent.e choisit le paiement par chèque, chèques vacances ou CESU, son paiement reste en attente de validation et sa ligne est rouge. C'est le secrétariat national qui reçoit et encaisse les chèques, puis valide le paiement, la ligne de l'adhérent.e passe alors en blanc !
- Je m'assure que 100% des jeunes qui participent aux activités de mon groupe ont été saisi dans l'Intranet de mon groupe et ont complété leur inscription et payé l'adhésion.  
Je m'assure que 100% des bénévoles du groupe ont rempli leur adhésion en ligne et leur(s) diplôme(s). **Ce sont ces informations que le secrétariat national utilise pour déclarer mon groupe local auprès de Jeunesse et Sport.**

### Tout au long de l'année

- Au fur et à mesure que de nouveaux jeunes ou bénévoles s'inscrivent dans le groupe, je les rentre dans l'intranet et je vérifie qu'il.elles complètent leur inscription et prennent l'adhésion, avec la couleur de la ligne.

## Bon à savoir !

- ✓ Les cotisations et les dons à l'association des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature (reconnue d'intérêt général) donnent droit à l'émission d'un reçu fiscal permettant aux adhérents de déduire 66% du montant versé s'ils sont assujettis à l'impôt sur le revenu (code général des impôts, article 200, juin 2016). Une fois le paiement réalisé, le reçu fiscal de chaque adhérent est disponible et téléchargeable à tout moment dans son espace personnel intranet, onglet « cotisations ».
- ✓ A tout moment, les responsables de groupe peuvent exporter les informations enregistrées pour leur groupe dans l'intranet (nom et coordonnées des membres, validité de l'adhésion, etc.)

